

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra plus tard en 2023.



CONSEIL DE QUARTIER no 2 Secteur Paquinville – Fatima

*Séance du 11 octobre 2023, tenue à 19 h, dans la salle du conseil
de l'hôtel de ville de Val-d'Or*

PRÉSENCES :

M. Maxime Gagné, conseiller municipal du district 2 – président du conseil de quartier
Mme Micheline Lefebvre, conseillère de quartier
M. Louis-Marie Chabot, conseiller de quartier
Mme Karen Busque, conseillère de quartier
M. Sylvain Théberge, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENCES :

Postes vacants (X 2)

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Aucune personne

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Maxime Gagné, président du conseil de quartier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 03. La conseillère de quartier Mme Irène Mercier a démissionné.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Il est proposé par M. Louis-Marie Chabot, appuyé de Mme Micheline Lefebvre, de l'adopter en laissant le point *varia* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-10-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2023

M. Gagné effectue la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Après relecture du procès-verbal du 17 mai 2023, il est proposé par Mme Micheline Lefebvre, appuyé par M. Louis-Marie Chabot, de l'adopter avec la correction demandée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-10-02

4- Itinérance

Le président a l'impression que la crise vécue au début de l'été s'est atténuée. Il demande si les membres du conseil partagent cet avis. À tour de rôle, les membres du conseil de quartier commentent la question.

M. Louis-Marie Chabot a constaté qu'après la fin des travaux de la phase 3 du centre-ville, il y a eu une recrudescence de l'itinérance au centre-ville. M. Chabot, qui fréquente le centre-ville chaque jour, constate un étirement du secteur de l'itinérance. En effet, il remarque la présence de personnes itinérantes sur la 3^e Avenue, de l'église Saint-Sauveur (Chez Willie) en passant par le parc du 75^e, face au restaurant Subway, jusqu'à l'ancien Vidéotron.

Également, M. Chabot est d'avis que les entrées couvertes de certains commerces deviennent des abris propices aux rassemblements. La création d'un centre de jour pourrait peut-être régler cette situation.

M. Gagné rappelle qu'en mai dernier, à la suite de l'augmentation de l'itinérance et de la délinquance à Val-d'Or, la Ville demandait une intervention immédiate de Québec, notamment par l'ouverture et l'opération sans délai d'un centre de jour destiné aux personnes en situation d'itinérance. La municipalité se trouve toujours dans l'attente d'une réponse favorable.

Le terrain de l'hôtel de ville est également un lieu de rassemblement connu pour les personnes itinérantes. M. Chabot se demande si l'on ne pourrait pas le réaménager.

M. Chabot félicite la présence des policiers cadets jusqu'à la mi-septembre; habituellement ils sont présents jusqu'en août. Le conseiller de quartier est d'avis qu'il faudrait compter sur la présence policière tout au long de l'année. Il ne s'agit pas uniquement d'un enjeu d'itinérance, mais de sécurité.

Pour sa part, Mme Karen Busque explique que pour elle, la crise politique vécue par le conseil et par la population a été vraiment difficile à vivre, par rapport aux propos haineux et des amalgames que les gens font. Une discussion s'amorce à l'effet que l'on ressent une violence au sein de notre communauté. La polarisation de gens intolérants et agressifs fait craindre le pire. Jusqu'où ira cette haine? Fort heureusement, la crise s'est désamorcée à la suite des informations sorties dans les médias.

Dans un autre ordre d'idées, Mme Busque a remarqué que l'installation de toilettes chimiques au centre-ville a été efficace, bien que ce fut critiqué dans la population au départ. Les commerces auraient été moins sollicités.

Finalement, le président conclut en disant que le phénomène de l'itinérance reste criant, mais que somme toute, l'été s'est bien déroulé et qu'un certain apaisement des tensions sociales s'est fait ressentir. La conseillère Busque ajoute que l'animation des ruelles avec les *Avenues d'la 3* a contribué à rendre le centre-ville plus attractif. Le beau attire le beau, selon elle, et le conseil partage cette réflexion.

5- Centre-ville

Des discussions sur la propreté du centre-ville s'entament. Voici des sujets discutés :

a) **Rénovation des façades de commerces**

D'emblée, M. Louis-Marie Chabot se demande s'il ne serait pas possible d'inciter les commerçants à rafraichir leurs façades de commerce pour embellir le centre-ville. M. Gagné mentionne qu'un fonds d'aide existe pour les propriétaires intéressés par un tel investissement. Également, il explique que si l'on souhaite enregistrer une plainte par rapport à un commerce en particulier, un inspecteur vérifiera si sa façade est conforme.

b) **Mégots de cigarettes**

Une problématique est soulevée selon laquelle certains employés des commerces avoisinants vont fumer et jettent leurs mégots dans le terre-plein, près des arbres. Les mégots de cigarettes jetés au sol près du commerce sont polluants et n'offrent pas un beau coup d'œil. Certains souhaiteraient que le service de police donne des constats d'infraction. M. Gagné mentionne qu'il y a possibilité d'installer des cendriers. Des lettres de la municipalité pourraient être envoyées aux commerçants pour les sensibiliser à la propreté.

Il est rappelé que des organismes agissent actuellement en concertation pour veiller à la propreté du centre-ville : la Corporation des rues principales, la Chambre de commerce de Val-d'Or et le Regroupement des gens d'affaires de Val-d'Or.

Mme Lefebvre est d'avis qu'une approche éducative est nécessaire pour sensibiliser la population à la propreté. Elle réitère l'importance de diffuser des capsules d'information. Il est suggéré par Mme Busque de remettre de l'avant les capsules de propreté qui avaient été préparées par le Service des communications.

c) **Organismes subventionnés | Propreté du centre-ville**

Mme Busque suggère une idée pour améliorer la propreté du centre-ville. Les organismes communautaires sont une force d'action sur le terrain. Les montants donnés en subventions par la municipalité sont importants. Dans les programmes de subvention, est-ce qu'il y aurait la possibilité d'avoir une petite portion orientée, dans le style appel d'offres, afin que les organismes qui sont prêts à prendre des mesures en lien avec l'éducation à la propreté au centre-ville puisse être encouragés à le faire? Le fait de donner des mandats a des OSBL pour faire de la sensibilisation, leur donnerait du financement. Cela impliquerait des citoyens, nécessairement serait porteur, l'effet se multiplierait.

b) **Embauche d'une ressource | Développement social**

L'embauche d'un agent de projet à la direction générale été fait récemment. Il s'agit de M. Erwann Boulanger. Le mandat de l'agent de projet est de produire un plan d'action pour la communauté valdorienne en matière d'attraction, d'accueil et d'enracinement des personnes immigrantes à Val-d'Or. En outre, il a la charge du Comité d'accueil des nouveaux arrivants que coordonne la Ville de Val-d'Or. Les conseillers de quartier souhaitent souligner ce bon coup. La Ville interviendra ainsi dans des domaines plus sociaux.

6- Circulation routière

- a) **3^e Avenue | Interdiction de tourner à droite sur un feu rouge** : Au coin de la 7^e rue et de la 3^e Avenue, il a été remarqué qu'il est maintenant possible de tourner à droite au feu rouge. Effectivement, il n'y aurait pas de pancarte indiquant que le virage à droite est interdit sur un feu rouge entre 7 h et 22 h. Toutefois, il est bien indiqué que c'est interdit à l'intersection suivante, soit en face du Mia Pasta. Un suivi sera refait par M. Gagné, car jamais il n'a été décidé qu'on retirait l'interdiction de tourner à droite au feu rouge dans toutes les directions sur la 3^e Avenue. La position du C.C.C. c'est qu'à terme, l'autre intersection devant le Mikes aussi aura l'interdiction de tourner à droite au feu rouge.
- b) **3^e Avenue | Interdiction de virer à gauche sur le feu vert** : La flèche interdisant de virer à gauche sur le feu vert sur la 3^e Avenue reste en vigueur. Cette question sera soumise à la policière-marraine, car des infractions sont souvent constatées.
- c) **Devant le Prospecteur | Voie du milieu** : Il est mentionné que devant le Prospecteur, la voie du milieu sert uniquement à tourner à gauche et que les gens se mélangent dans la signalisation.
- d) **ÉMIPIC | Droit de remettre des constats d'infraction** : L'ÉMIPIC n'a pas le droit de remettre le constat d'infraction. Pourrait-il donner un avertissement? demande M. Chabot. Si cela n'est pas possible, pourquoi ne pas donner le pouvoir aux cadets de donner des constats d'infraction aux contrevenants des règlements municipaux? M. Gagné explique que le problème est le pouvoir de coercition. Pour donner un constat d'infraction, il faut contraindre la personne à s'identifier, et juste un policier peut le faire.
- e) **Présence policière | Centre-ville** : Selon les conseillers de quartier, il n'y a pas assez de présence policière au centre-ville de Val-d'Or. M. Chabot aimerait une rencontre avec un agent de la paix concernant les contraventions.
- f) **Signalisation obstruée par la végétation** : Il est mentionné par la conseillère Busque que certaines pancartes sont difficiles à lire dans le quartier de Paquinville-Fatima, en raison des débordements de la végétation. En effet, certains feuillages d'arbres empiètent sur les trottoirs, ce qui nuit à la visibilité des automobilistes, en plus d'être contraignant pour les marcheurs. M. Gagné demande qu'on lui rapporte les cas, et il les rapportera au Service des permis, inspections et environnement.
- g) **Aménagement de stationnements verts** : Mme Karen Busque a vu l'aménagement de stationnements verts à Victoriaville. Il s'agit de carrelages avec la pelouse entretenue. Il pourrait s'agir, selon elle, d'une solution pour contrer nos problèmes d'ilots de chaleur et de gestion des eaux. Pourquoi ne pas importer ce concept ici? Mme Busque fera parvenir aux membres du conseil des photos de stationnements verts.

7- Élections : postes à combler : Avec le retrait de Mme Irène Mercier du conseil de quartier, trois postes sont à combler au conseil de quartier de Paquinville/Fatima. M. Sylvain Théberge, présent dans l'assistance, manifeste son intérêt. Il est proposé par le conseil de quartier d'élire M. Sylvain Théberge en tant que conseiller de quartier du District 2. Proposé par Mme Micheline Lefebvre, appuyé par Mme Karen Busque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-10-03

8- Varia

- a) **Projets prioritaires | Guide technique de conception des rues** : Les conseillers municipaux se sont réunis pour faire le bilan de leur mi-mandat lors du forum « To Do List ». M. Gagné affirme que les conseillers aimeraient pouvoir faire avancer les projets prioritaires plus rapidement, mais certaines contraintes, telles que le manque de personnel et de budget, limitent leurs actions. L'un des projets qui ont été identifiés comme étant prioritaires est la révision des standards de rues. En effet, la population se plaint beaucoup de la vitesse, du manque de pistes cyclables. Une des causes est que la conception des rues incite à la vitesse. Le conseil municipal travaille donc à ce que de nouveaux guides soient réalisés. Force est de constater que le personnel est insuffisant pour réaliser de tels travaux; en effet, il manque un ingénieur et deux urbanistes supplémentaires pour réaliser ces travaux de réfection, et pour le faire en phases, le cas échéant. L'administration a besoin d'un plus grand budget pour engager le personnel nécessaire pour traiter les projets prioritaires.
- b) **Terrains municipaux / Politique de tarification des déchets** : M. Louis-Marie Chabot aimerait savoir si l'on pourrait tarifier le ramassage des déchets à la suite à des événements organisés par des organismes, comme le récent tournoi de balle lente qui avait généré beaucoup de débris. M. Gagné s'informerait pour savoir s'il existe une politique de tarification ou de pénalisation des déchets.
- c) **Budget de quartier | Installation d'un banc de parc** : M. Gagné fait un retour au sujet du banc de parc qui devait être installé au coin de la 9^e Rue et de la 6^e Avenue, en face de l'école Le Transit. Il avait été décidé que pour réaliser ce projet, on utiliserait le budget du conseil de quartier, budget de 2500 \$. Ce montant n'a pas été dépensé jusqu'à présent, sauf une certaine somme l'an dernier pour l'école Papillon d'Or. Finalement, M. Gagné avait été informé que le Service sports et plein air (SSPA) pourrait s'occuper des frais et de l'installer. Aux dernières nouvelles, le SSPA aurait des bancs en stock, mais le banc n'aurait toujours pas été installé.
- d) **Présence de caméras | Banc vandalisé au Marché public** : Le conseiller Thériault fait mention d'un banc qui avait été brisé au Marché public. Il se demande s'il y avait des caméras. M. Gagné le vérifiera.

9- Questions et interventions du public

Aucune question.

10- Date des prochaines séances

Il a été décidé qu'un calendrier annuel serait mis en place pour réduire l'imprévisibilité dans l'organisation des conseils de quartier. Également, pour la prochaine année, les conseils de quartier se tiendront les mercredis seulement pour faciliter la conciliation vie personnelle et travail de l'agente administrative. Les prochaines séances se tiendront en 2024 dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Val-d'Or. Février, mai et octobre sont les mois ciblés pour les rencontres, les dates restent à valider avant la prochaine rencontre. Trois rencontres par année suffisent au conseil.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par M. Sylvain Théberge, appuyé de M. Louis-Marie Chabot, de lever la séance à 20 h 23.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-10-04

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée